



Permis invalidé mais erreur

Par **Christophe**, le **23/10/2012** à **15:46**

Bonjour,rrnrnJ'ai restitué le 8 août 2012 mon permis de conduire à la préfecture suite à la réception de l'imprimé 48S1 me notifiant la perte de tous mes points.rrnrnAujourd'hui je reçois un courrier daté du 15 octobre 2012 de la préfecture m'annonçant que je suis en possession de 5 points.rnJe consulte mes points sur internet et là on m'indique qu'il me reste 2 points.rrnrnQue dois-je faire pour récupérer mon permis ? rnrnCette invalidation de mon permis a entraîné un reclassement par mon employeur qui ne m'a pas licencié heuseurement, à un autre poste avec baisse de salaire, puisque j'étais chauffeur livreur et il a fallu que j'achète un scooter pour aller travailler.rrnrnJe vous remercie pour votre réponse car je ne sais plus quoi faire aujourd'hui pour récupérer mon permis et mon poste au travail.rrnrnSentiments distingués.rrnrnChristophe

Par **Tisuisse**, le **23/10/2012** à **18:57**

Bonjour,rrnrnAvec votre lettre en mains, vous allez en préfecture pour réclamer la restitution de votre permis. A défaut de récuoérer votre permis, vous vous réclamerez cette restitution par devant le tribunal adlinistratif.